

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 15 décembre 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marc L. Pageau, conseiller
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Félix-Antoine Parent, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absence motivée :

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R25SE12-282

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Projet domicilié le Messinois – Autorisation de paiement- Hydro-Québec
2. Varia
3. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R25SE12-283

PROJET LE MESSINOIS - AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Messines réalise le projet de développement « Le Messinois » ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, des travaux d'installation d'une ligne électrique ont été effectués par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la facture no **880326**, datée du **28 novembre 2025**, d'Hydro-Québec, représentant les frais liés à l'installation de ladite ligne électrique ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette facture s'élève à **82 350,84 \$** ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture no **880326**, datée du **28 novembre 2025**, au montant de **82 350,84 \$**, émise par Hydro-Québec, pour l'installation de la ligne électrique dans le cadre du projet de développement « Le Messinois » ;

QUE cette dépense soit imputée au poste au projet du chemin du Quai – Le Messinois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R25SE12-284

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Félix-Antoine Parent,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général